

Novum Sub Sole n°133

Formation continue experts sol : inscrivez-vous !

La formation continue des experts sol aura lieu cette année aux Moulins de Beez les jeudi 19 novembre et vendredi 27 novembre 2026. Elle durera une matinée et sera suivie d'un lunch pour favoriser les échanges informels.

Le programme sera communiqué prochainement sur la page qui permet déjà de s'inscrire à cet événement essentiel:

https://environnement.wallonie.be/evenement/formation-continue-experts-sol

Pour rappel, la liste des formations reconnues se trouve sur le site sol et déchets:

https://environnement.wallonie.be/home/milieux/sol/les-professionnels-du-sol/experts-et-labos/formations.html

Nouveau directeur pour La Direction de l'Assainissement des Sols

Monsieur Michel Amand, directeur de la Direction de la Protection des Sols, assurera également la direction de la Direction de l'Assainissement des Sols (DAS) pour une période initiale de 4 mois jusqu'au 18/12.
Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles responsabilités.
Les templates de certificats de contrôle du sol ont été mis à jour sur le portail environnement, en regard du changement de directeur. Désormais, seules ces nouvelles versions devront être utilisées et jointes aux prochaines études déposées auprès de la DAS.

Mise à disposition d'un nouvel outil « Bioscreen » sur le portail environnement :

Une nouvelle version de l'outil Bioscreen (version 6.4) est disponible en ligne.

Elle a été adaptée afin de prendre en compte la version 8 de la base de données des polluants non normés.
Vous pouvez y accéder :

- via la partie C du Guide de référence des études de risques ;
- ou directement via le lien suivant : https://environnement.wallonie.be/home/milieux/sol/les-professionnels-du-sol/experts-et-labos/outils-de-reference/cwbp/etude-de-risque.html

Nous vous remercions d'utiliser cette nouvelle version pour toutes les prochaines études qui seront déposées auprès de la DAS.

Mise en place d'une phase test d'un système d'instruction simplifiée des études décrets sols :

La DAS se réorganise. Un système d'instruction simplifiée des études relevant du Décret Sols a été mis en place. La phase test de ce dispositif est en cours.
Les rapports suivants font dorénavant l'objet d'une analyse simplifiée :

- études d’orientation ;
- études de caractérisation ;
- études combinées ;
- évaluations intermédiaires ; évaluations finales (en ce inclus les évaluations finales concernant les mesures de gestion immédiate) ;
- rapports de monitoring.

Les projets d’assainissement ne sont pas concernés par cette mesure.
Ce système d’instruction est réalisé sur base de critères de pertinence et de sensibilité propres à chaque type de rapport. Ces critères sont en phase d’évaluation et sont susceptibles de subir des adaptations en fonction des retours d’expérience.
Pour les études et rapports retenus pour une instruction simplifiée, le courrier de décision de la DAS est simplifié et reprend en annexe les conclusions opérationnelles telles que présentes dans le rapport rédigé par l’expert.

Une transition vers des démarches entièrement dématérialisées.

Plusieurs formulaires sont déjà en ligne via le guichet sécurisé « Mon Espace » pour réaliser :

- Les demandes de dérogation ;
- Les déclarations de mesures de gestion immédiates en cas d’accident ;
- Les demandes de mesures de gestion immédiates en cas de découverte fortuite d’une pollution au cours d’un chantier autorisé.

Dans le cadre de la stratégie de simplification administrative et de dématérialisation dans laquelle s’inscrit notre nouvel outil de gestion "Soluce", l'utilisation du guichet sécurisé « Mon Espace » sera progressivement généralisée.
À partir du 1er décembre 2026, ces demandes devront être introduites exclusivement via "Mon Espace".
À partir du 1er février 2027, les études suivantes :

- Etude d’orientation ;
- Etude de caractérisation ;
- Etude combinée ;
- Projet d’assainissement ;

- Evaluation finale.

devront être déposées exclusivement via le formulaire « Mon Espace ».

Le système de dépôt Sharepoint actuellement utilisé sera progressivement remplacé par cette solution unique. .

Introduction des démarches via le site "Mon Espace"

Le guichet sécurisé « Mon Espace » est accessible depuis le Portail Environnement de la Wallonie.

Vous pouvez désormais effectuer vos démarches en ligne pour votre propre compte ou pour celui d'un tiers (particulier ou entreprise). Pour agir au nom d'une entreprise, deux options s'offrent à vous : télécharger un mandat valide directement lors de votre demande, ou utiliser une inscription préalable. Un représentant légal de l'entreprise peut désigner un gestionnaire d'accès principal sur la plateforme, qui aura le pouvoir de distribuer les droits d'accès aux collaborateurs ou d'organiser la gestion en créant des sous-espaces thématiques (par exemple pour le décret sols).

Sur la page web du guichet sécurisé « Mon Espace », vous pouvez ouvrir l'onglet "? aide" (en bas à droite) qui donne accès à des guides, à des capsules vidéos d'aide et au centre d'aide.

L'utilisation de Mon Espace présente de nombreux avantages :

- Transmission immédiate et sécurisée des demandes ;
- Formulaires intelligents guidant l'usager et réduisant le risque de dossiers incomplets ;
- Traitement accéléré des demandes ;
- Dépôt et transmission simplifiés des documents et fichiers joints ;
- Suivi en temps réel de l'état d'avancement grâce aux notifications ;
- Communication directe des décisions via la plateforme.